

FINALISTE POUR LE PRIX RÉALISATION 2005

- SECTEUR GOUVERNEMENT EN LIGNE -

VILLE DE BOISBRIAND

ACCÈSCITÉ RAPPROCHE LA VILLE ET LES CITOYENS (résumé du projet)

Boisbriand est une ville avantageusement reconnue pour sa capacité d'innover en matière de services aux citoyens. C'est dans cette perspective que le conseil municipal a convenu d'un partenariat avec la société PG Mensys Systèmes d'Information, pour la réalisation d'un guichet unique appelé AccèsCité. Ce nouveau portail intégré de services en ligne est destiné aux différents intervenants avec lesquels la Ville interagit :

- ▶ citoyens ;
- ▶ professionnels ;
- ▶ employés ;
- ▶ investisseurs ;
- ▶ élus ;
- ▶ partenaires ;
- ▶ internautes.

Le portail AccèsCité est intégré directement au site Internet de la Ville et demeure accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Non seulement constitue-t-il une riche source d'information, mais il permet aussi une multitude d'interactions et de transactions, et ce, en temps réel. Ainsi, les Boisbriannaises et les Boisbriannais peuvent désormais consulter en ligne des informations pertinentes et réaliser divers types de transactions avec la Ville de Boisbriand. Chaque citoyen s'est vu attribuer un code AccèsCité, personnalisé et confidentiel, qu'on retrouve sur le compte de taxes annuel. Tout a été prévu, conformément à la loi, pour protéger la confidentialité des renseignements personnels des utilisateurs. La page personnelle du citoyen permet aux citoyens de s'inscrire aux services en ligne et de s'abonner aux différents communiqués ou services.

Grâce au portail AccèsCité, la Ville de Boisbriand peut, entre autres :

- ▶ cibler un groupe de citoyens pour la transmission d'informations ;
- ▶ amasser des renseignements (par des sondages, etc.) en fonction des besoins spécifiques des citoyens ;
- ▶ offrir aux citoyens l'accès aux informations qu'ils désirent par l'envoi d'un courriel ou d'une nouvelle ciblée sur le portail (assemblées de conseil, calendrier d'événements, etc.) ;

- ▶ permettre aux citoyens de gérer l'information qu'ils désirent vraiment recevoir de la Ville de Boisbriand.

Outre la constitution d'une page personnelle, AccèsCité permet aux citoyens :

- ▶ de s'inscrire aux activités du Service des loisirs ;
- ▶ de transmettre des requêtes, des plaintes et des demandes d'information ;
- ▶ de présenter une demande de permis ;
- ▶ d'accéder à un répertoire d'offres d'emploi de la Ville et des entreprises de Boisbriand ;
- ▶ de consulter le rôle d'évaluation de la Ville de Boisbriand.

L'avantage distinctif et unique d'AccèsCité, c'est qu'en accédant à sa page personnelle, l'utilisateur a un accès direct à tous les services municipaux, par lesquels il peut obtenir des services et des informations qui correspondent à ses préférences et à son profil.

Avec le portail AccèsCité, la Ville de Boisbriand fait figure, une fois de plus, de chef de file en matière de services en ligne au Québec.